
VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MERCREDI 17 OCTOBRE 2018 A 11 HEURES

A la requête de : La BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège est situé 15 Boulevard de la Boutinière, CS 26858, 35768 SAINT GREGOIRE Cedex, immatriculée au RCS de RENNES sous le N°07 004 504, venant au droit de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, suivant traité de fusion absorption en date du 7 décembre 2017, agissant poursuites et diligences de son Président Directeur Général, représentant légal domicilié en qualité d'audit siège

Ayant Maître E. BALK-NICOLAS, avocat membre de la SELARL BAILLEUX – BALK-NICOLAS au barreau de QUIMPER.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Quimper, au palais de justice de ladite ville, 48 quai de l'Odet, au plus offrant et dernier enchérisseur

Des biens dont la désignation suit :

**COMMUNE DE QUIMPERLE
49, TERRE DE VANNES**

Une maison d'habitation et dépendance cadastrées section AM n°285 pour 10a 99ca, AM n°288 pour 43ca, AM n°300 pour 67ca, AM n°483 pour 86ca, soit au total 12a 95ca, comprenant :

Au rez-de-chaussée : cuisine aménagée, un salon ouvert sur cuisine, une buanderie, une salle d'eau,

A l'étage : couloir-dégagement, 4 chambres, dressing, salle de bains, toilettes

Un petit bâtiment à usage de remise, garage et jardin

Mise à prix :

30.000,00 € (Trente Mille euros)

« Frais de poursuites payables en sus ainsi que les droits fiscaux et la TVA éventuelle »

Les biens ci dessus seront vendus aux jour, heure et lieu susindiqués, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé et déposé par Maître BALK-NICOLAS au greffe du Tribunal de Grande Instance de Quimper le 28/02/2018 portant le n° 18/00021, et au Cabinet d'Avocats, où toute personne peut en prendre connaissance. Les enchères ne pourront être reçues que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de Quimper. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication

Rédigé par l'Avocat soussigné. Maître E. BALK-NICOLAS

Visite sur place par la SELARL CLERGEOT-TUAL, huissiers de justice à QUIMPERLE, le 28 Septembre 2018 à 10 heures.